



MODELE D'ACTE

MODÈLE DE CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE INDÉTERMINÉE

Le présent modèle reprend le modèle de CDI simplifié fourni par Delmas (modèle présent aussi sur LexisNexis). Il a été revu et, au besoin, complété à la lumière, notamment, des informations figurant sur LexisNexis.

Le CDI est la forme normale et générale de la relation de travail. Il est régi par les articles L. 1221-2 et suivants du Code du travail.

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

..... (*Indiquer : structure juridique, dénomination sociale, SIRET*), dont le siège social est situé
....., représentée par M..... agissant en qualité de (*Par exemple : "gérant de la société"*)

D'UNE PART,

ET

M..... (*Indiquer : nom et prénoms*) demeurant

D'AUTRE PART,

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article 1^{er} - Engagement – Essai

..... engage M. ... qui accepte, en qualité de....., coefficient....., à compter du

Cet engagement est conclu sous réserve d'une période d'essai de mois de travail effectif (*voir les durées prévues par la convention collective*), au cours de laquelle il pourra prendre fin à la volonté de l'une ou l'autre des parties conformément aux dispositions légales et éventuellement conventionnelles.

Article 2 – Fonctions

M. exercera ses fonctions de sous l'autorité et selon les directives du responsable auquel il rendra compte de son activité.

Dans le cadre de ses fonctions et sans que cette liste soit limitative, M. sera chargé d'assurer :
..... (*à préciser*).

Article 3 - Lieu de travail

M. exercera ses fonctions à



MODELE D'ACTE

Article 4 – Horaires

Les horaires de M. seront ceux en vigueur au sein de et pourront, en fonction des nécessités, être modifiés sans que cela constitue une modification de son contrat de travail.

Il est notamment convenu que M. pourra être amené à travailler

(Choisir suivant les modalités du mode d'organisation des horaires de travail :)

1. - en journée continue.
2. - de nuit.
3. - en équipes.
4. - *(Autre mode d'organisation des horaires de travail)*.

Article 5 – Rémunération

M. percevra une rémunération mensuelle brute de euros correspondant à l'horaire collectif en vigueur au sein de l'entreprise, soit heures hebdomadaires.

Article 6 – Frais professionnels

Les frais engagés par M. dans l'exercice de ses fonctions seront, sur justificatifs, pris en charge ou remboursés aux conditions et selon les modalités en vigueur au sein de la société, lesquelles pourront être dans le temps modifiées sans que cela constitue une modification d'un élément du présent contrat.

Article 7 – Absence

En cas d'absence prévisible, M. devra solliciter une autorisation préalable.

Si l'absence est imprévisible, et notamment si elle résulte de la maladie ou d'un accident, il appartiendra à M. d'informer ou de faire informer immédiatement la société et de fournir dans les jours *(voir les dispositions de la convention collective ou du règlement intérieur)*, justification de l'absence, notamment par l'envoi d'un avis d'arrêt de travail et des avis de prolongation éventuelle.

Article 8 - Congés payés

M. bénéficiera des droits à congés payés dans les conditions prévues par les dispositions légales et conventionnelles en vigueur et dont les dates de prise de congés seront fixées par la direction, en fonction des impératifs d'organisation.

Article 9 - Protection sociale

M. bénéficiera de tous les avantages de retraite et de prévoyance accordés par



MODELE D'ACTE

M. ne saurait se soustraire au bénéfice des prestations ni refuser d'acquitter la quote-part mise à sa charge, telles que ces prestations et cotisations sont actuellement prévues ou telles qu'elles sont susceptibles pour le futur de résulter de modifications des régimes en cours.

Article 10 - Durée du contrat

Le présent engagement étant conclu sans détermination de durée, il pourra prendre fin à la volonté de l'une ou l'autre des parties, sous respect, après la période d'essai, et hormis cas de faute grave ou de force majeure, d'un préavis tel qu'il résulte des dispositions conventionnelles applicables.

Article 11 - Convention collective

Pour information, le présent engagement sera soumis aux dispositions de la convention collective en vigueur, présentes ou à venir, applicables, soit à ce jour celle *(Ajouter éventuellement : dans ses dispositions étendues).*

Fait en double exemplaire,

A.....

Le.....

*Signatures de l'employeur et du salarié précédées de la mention manuscrite "lu et approuvé".
Les pages du contrat doivent être paraphées par l'employeur et le salarié.*